

MODULE 1127 formation des personnes qui nécessitent une sensibilisation à la sûreté générale

2 heures

Public concerné

Au personnel de nettoyage qui a accès au fret et aux courriers sécurisés, au personnel en charge de la maintenance des locaux qui a accès au fret et aux courriers sécurisés aux chauffeurs n'ayant pas en charge le maintien d'intégrité des envois de fret et de courriers sécurisés...

Modalité

Formation E-Learning Théorique : initiale et recyclage

Validation

Evaluation

Objectifs de la formation

- Connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles ;
- Connaissance des prescriptions légales applicables ;
- Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté aérienne, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté ;
- Connaissance des procédures de notification ;
- Aptitude à réagir de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté.

Programme

1. Les actes de malveillance dans l'histoire du transport aérien
2. L'organisation et les objectifs des mesures de sûreté
3. Les obligations et les responsabilités des intervenants
4. Les dispositions légales applicables
5. Les situations anormales
6. Les incidents liés à la sûreté
7. Examen final

Le + camas

- + Méthode pédagogique active et innovante permettant aux apprenants d'être acteurs de la formation
- + Formateurs professionnels du métier pour vous apporter une réelle expertise
- + Des formations complètes sur les plans théorique et pratique.

Numéro d'autorisation d'exercice CNAPS

N° d'autorisation d'exercice CNAPS : Remire-Montjoly FOR-973-2023-06-14-20180585849; Le Lamentin FOR-972-2026-11-19-20210586599; Wasquehal FOR-059-2026-11-08-20210585036; Pusignan FOR-069-2027-01-19-20210590823; Marignane FOR-013-2026-10-14-20210582258; Nice FOR-006-2026-10-14-20210582285; Pointe-à-Pitre FOR-971-2026-11-19-20210586598; Blagnac POR-031-2026-12-03-20210587238; Rungis FOR-094-2023-04-12-20180587609; Sainte-Marie FOR-974-2023-07-30-20180663194; Mamoudzou FOR-973-2023-07-30-20180663202; Tremblay-en-France FOR-093-2027-04-27-20220611151; Saint Herblain FOR-044-2023-07-04-20180636006